



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 2022
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session

Point 50 de l'ordre du jour provisoire*

Étude d'ensemble des missions politiques spéciales

Questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis en application de la résolution [76/83](#) de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, qui rende compte notamment des mesures prises pour renforcer dans chacune d'entre elles les compétences et l'efficacité, la transparence, le respect du principe de responsabilité, la représentation géographique, la prise en compte des questions de genre et la participation égale des femmes, ainsi que la participation des jeunes. L'Assemblée a également prié le Secrétaire général d'inclure dans le rapport des informations relatives à l'effet des réformes sur l'exécution des mandats des missions politiques spéciales. Le présent rapport, qui est le dixième présenté à l'Assemblée sur ce sujet, porte sur la période allant d'août 2021 à juillet 2022.

* [A/77/150](#).



I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 76/83 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur les questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales, qui rende compte notamment des mesures prises pour renforcer dans chacune d'entre elles les compétences et l'efficacité, la transparence, le respect du principe de responsabilité, la représentation géographique, la prise en compte des questions de genre et la participation égale des femmes, ainsi que la participation des jeunes.

2. Les missions politiques spéciales jouent un rôle vital dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, par leur contribution à la prévention et au règlement des conflits violents et à la consolidation de la paix dans les contextes les plus complexes qui soient. Elles s'acquittent d'une large gamme de fonctions essentielles, consistant tant à mener une diplomatie préventive qu'à appuyer l'application d'accords de paix, afin d'aider les États Membres à promouvoir les droits humains et à renforcer la participation véritable des femmes, ainsi qu'à faire progresser la participation des jeunes et d'autres groupes marginalisés aux processus politiques et aux processus de paix. Elles jouent également un rôle fondamental dans le renforcement des partenariats entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et infrarégionales, qui constituent un pilier central des activités de l'Organisation sur les plans de la paix et de la sécurité. Dans tous ces domaines, les missions politiques spéciales coopèrent étroitement avec les entités des Nations Unies chargées du développement, des droits humains et de l'action humanitaire, à la mise en place de réponses intégrées et efficaces.

3. La portée des activités menées par les missions politiques spéciales s'est élargie, tandis que les États Membres continuent de se tourner vers elles pour régler des problèmes complexes et nouveaux, dans un contexte de dégradation de la paix et de la sécurité. Les envoyés et conseillers spéciaux des Nations Unies appuient directement les processus de paix, amenant les parties au conflit à la table des négociations et s'attachant à mettre fin à la violence, comme en témoigne l'action menée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen afin de négocier une trêve à l'échelle nationale et de promouvoir un processus politique inclusif visant à mettre un terme au conflit.

4. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale ainsi que les Envoyés spéciaux du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique et pour la région des Grands Lacs s'emploient avec les acteurs nationaux et régionaux à régler au plus tôt les crises nouvelles avant qu'elles ne s'enveniment et se fassent plus coûteuses pour toutes les parties concernées et à encourager des solutions régionales aux menaces transversales qui pèsent sur la paix et la sécurité, telles que le terrorisme et l'extrémisme violent, la criminalité transnationale organisée, les actes de piraterie et l'insécurité maritime.

5. Les missions centrées sur un seul pays comme en Libye, en Somalie et au Soudan, par exemple, épaulent les transitions politiques et coopèrent avec les autorités nationales dans des domaines tels que l'assistance électorale, les droits humains, l'état de droit, la réforme constitutionnelle, la réconciliation, la lutte contre les discours de haine et la désinformation et l'action à mener face aux risques climatiques pesant sur la sécurité. Les équipes de surveillance des sanctions et les groupes d'experts jouent également un rôle important pour ce qui est de faire appliquer les mesures de sanction imposées par le Conseil de sécurité.

6. Dans la déclaration faite à l'occasion de la célébration du soixante-quinzième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies, adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution [75/1](#) du 21 septembre 2020, les États Membres ont constaté que ces difficultés étaient toutes liées les unes aux autres et ne pourraient être surmontées que dans le cadre d'un multilatéralisme revitalisé, et ils ont préconisé de recourir le plus possible à toute la panoplie des solutions diplomatiques offerte par la Charte des Nations Unies, y compris la diplomatie préventive et la médiation. Les missions politiques spéciales sont une composante clef de cette panoplie de solutions diplomatiques, élaborées et appliquées pour faire progresser le règlement pacifique des différends, comme prévu au Chapitre VI de la Charte. Elles sont essentielles à la vision d'un système multilatéral plus solide et plus inclusif, travaillant davantage en réseau, que le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » ([A/75/982](#)), présenté à l'Assemblée à sa soixante-quinzième session, cherche à faire avancer.

II. Principaux faits nouveaux d'ordre opérationnel

Afrique

7. Par un échange de lettres entre le Secrétaire général et le Président du Conseil de sécurité ([S/2021/719](#) et [S/2021/720](#)), le mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC) a été renouvelé pour une période de trois ans jusqu'au 31 août 2024. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du BRENUAC a continué d'exercer ses bons offices dans la sous-région, et les membres du personnel du Bureau ont effectué des visites dans des pays qui se préparaient à la tenue d'élections, tels que le Congo, la Guinée équatoriale, le Gabon et Sao Tomé-et-Principe. Il s'est également rendu à plusieurs occasions au Tchad, dans le cadre de la transition politique en cours. Le BRENUAC fait office de secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, qui a fourni un cadre de renforcement de la confiance ainsi que de prévention et de règlement des conflits pour les États de la sous-région.

8. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a appuyé la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Le dixième sommet du Mécanisme régional de suivi de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération s'est tenu à Kinshasa le 24 février 2022. Les délibérations ont porté sur le renforcement des relations de bon voisinage et le resserrement de la coopération afin d'écarter la menace que représentent les groupes armés dans la région. Le Bureau a accéléré l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs et de son plan d'action pour 2021-2023.

9. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique a exercé ses bons offices et participé activement à la diplomatie préventive et aux efforts de prévention des conflits dans la région. Le Bureau de l'Envoyée spéciale a collaboré avec l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), l'Union africaine et d'autres partenaires, à l'appui du processus de médiation et de renforcement des capacités infrarégionales, afin de régler des questions transfrontières et transversales, et notamment de la promotion des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Il a accompagné l'action de médiation du Haut-Représentant de l'Union africaine pour la Corne de l'Afrique, nommé par le Président de la Commission de l'Union africaine, au moyen de la fourniture d'un appui logistique, technique et politique. L'Envoyée spéciale s'est rendue

régulièrement à Khartoum et à Djouba pour s'entretenir avec les parties prenantes des questions en suspens, liées à Abyei, et a ensuite rendu compte au Conseil de sécurité des faits les plus récents intervenus dans cette région.

10. Le 8 octobre 2021 à Genève, avec l'aide de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), la Commission militaire conjointe 5+5 a adopté un plan d'action en vue d'un processus progressif, équilibré et échelonné de retrait des combattants étrangers, des forces étrangères et des mercenaires du territoire libyen, dans lequel est cité nommément le rôle de la composante de surveillance du cessez-le-feu de la MANUL, qui en appuie la mise en œuvre. Le 10 octobre, la première équipe d'observateurs des Nations Unies a été déployée à Tripoli. Après le départ de son Envoyé spécial le 10 décembre 2021, le Secrétaire général a nommé Stephanie Williams Conseillère spéciale pour la Libye et lui a demandé de mener une action de bons offices et de médiation. Avec l'appui de la MANUL, elle a facilité trois cycles de consultations du comité conjoint, composé de députés de la Chambre et de membres du Haut Conseil d'État, chargés de parvenir à un accord sur un cadre constitutionnel pour les élections. Les Présidents de la Chambre des députés et du Haut Conseil d'État ont ensuite tenu sous l'égide de l'ONU, les 28 et 29 juin 2022, une réunion de haut niveau sur le volet constitutionnel au cours de laquelle ils ont examiné les dispositions encore en suspens du projet de constitution de 2017.

11. La Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) a aidé le Gouvernement somalien à conduire le processus électoral indirect qui a abouti à l'élection de Hassan Sheikh Mohamud comme dixième Président de la Somalie le 15 mai 2022. Préconisant la participation des femmes au processus électoral pour veiller à une plus grande représentation politique, la Mission d'assistance a appuyé les mesures prises en vue de l'application d'un quota de 30 % de femmes au Parlement. Elle a offert ses bons offices au Gouvernement fédéral et aux États membres de la fédération en vue de l'application de l'accord électoral. Elle a aidé la Somalie à faire avancer des priorités nationales telles que le renforcement de l'état de droit et des institutions chargées de la sécurité et a apporté un appui technique au Gouvernement fédéral somalien concernant la protection et la promotion des droits humains.

12. La Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan (MINUATS) a épaulé la transition du pays par la fourniture d'une aide dans les domaines de la consolidation de la paix, des droits humains, de l'état de droit et de la protection des civils. Elle a également concouru au processus de paix et notamment à l'application de l'Accord de Djouba pour la paix au Soudan et s'est employée à appuyer les dispositions de sécurité en mettant en place et en présidant le Comité du cessez-le-feu permanent pour le Darfour. Elle a coordonné la mobilisation des ressources et l'allègement de la dette, notamment en convoquant le groupe restreint des Amis du Soudan. Après le coup d'état militaire du 25 octobre 2021, elle a priorisé son mandat de bons offices et collaboré avec l'Union africaine et l'IGAD dans le cadre d'un mécanisme trilatéral visant à faciliter un processus politique inclusif, en vue d'aider les parties soudanaises à encourager un nouvel accord politique, à rétablir l'ordre constitutionnel et à faire aboutir la transition du pays.

13. Le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS) a fait progresser la diplomatie préventive et la prévention des conflits dans la région, en étroite coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et il a appuyé l'application de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel. Il a également travaillé avec les États membres de la région pour promouvoir la bonne gouvernance, l'état de droit, les droits humains et la participation des femmes et des jeunes aux processus politiques et aux processus de paix. Il a facilité les consultations et la concertation parmi les acteurs politiques dans

la période précédant les élections et a continué de se mobiliser au Burkina Faso, en Guinée et au Mali, pays actuellement en transition. Il s'est attaché également à analyser l'effet des changements climatiques sur la paix et la sécurité dans la sous-région. La Commission mixte Cameroun-Nigéria, présidée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, a facilité l'application de l'arrêt rendu le 10 octobre 2002 par la Cour internationale de Justice au sujet du différend frontalier opposant le Cameroun et le Nigéria.

Amériques

14. Dans sa résolution [2603 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a prolongé jusqu'au 31 octobre 2022 le mandat de la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie. La Mission a continué de vérifier et de faire avancer les trois aspects principaux de l'Accord final pour la fin du conflit et la construction d'une paix stable et durable entre le Gouvernement colombien et les anciennes Forces armées révolutionnaires de Colombie–Armée populaire, à savoir la réintégration politique et socioéconomique des ex-combattants, les garanties de sécurité aux femmes et à d'autres groupes vulnérables, aux figures de la société civile, aux défenseurs des droits humains et aux ex-combattants et l'application des peines restauratives prononcées par la Juridiction spéciale pour la paix. La Mission a accompagné le renforcement de la viabilité des initiatives visant à réintégrer les ex-combattants et s'est mobilisée en vue de prévenir et de combattre les violences contre les ex-combattants et les notables locaux. Pour accroître la confiance dans le processus de justice transitionnelle qui avait considérablement progressé durant la période, elle a renforcé son dialogue avec la Juridiction spéciale, les victimes et les autorités nationales et locales, à l'approche du prononcé des peines restauratives. Avec l'équipe de pays des Nations Unies, elle a appuyé les travaux de la Commission de la vérité de la Colombie, qui a publié le 28 juin 2022 son rapport final de portée historique.

15. En Haïti, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) a usé de ses bons offices pour créer un espace politique en vue d'instaurer un dialogue et d'épauler sur les plans stratégique et consultatif le développement de la police et la promotion et la protection des droits humains. Il a opéré, tout comme l'équipe de pays des Nations Unies active dans le pays, dans un contexte de plus en plus difficile, après l'assassinat du Président de Haïti, Jovenel Moïse, en juillet 2021. L'état de la sécurité s'est dégradé à la suite de l'intensification des violences en bande organisée, des meurtres, des enlèvements et des violences sexuelles et fondées sur le genre commis par des bandes armées. Conformément à la résolution [2600 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, le Secrétaire général a communiqué les conclusions d'une évaluation indépendante du mandat du BINUH dans une lettre adressée au Conseil en date du 29 avril 2022 ([S/2022/369](#)). À l'issue de l'évaluation, il a été conclu qu'une mission politique spéciale demeurerait la structure la plus appropriée et la plus efficace pour relever les principaux défis en Haïti sur les fronts politique, humanitaire, de l'état de droit et du développement.

16. Par la suite, dans sa résolution [2645 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 juillet 2023 le mandat du BINUH et prié le Secrétaire général de consulter le Gouvernement haïtien, les États Membres concernés et les organisations régionales au sujet des options envisageables en vue d'un renforcement de l'appui à la sécurité, concernant les efforts faits par la police nationale pour combattre des niveaux élevés de violence en bande organisée, et de lui présenter un rapport écrit sur ces consultations d'ici au 15 octobre 2022. Il a engagé les États Membres et d'autres entités à contribuer au Panier de fonds des Nations Unies pour l'assistance à la sécurité en Haïti et a encouragé le Bureau à jouer un rôle de coordination pour ce qui est de l'assistance externe à la sécurité. Il a également demandé au BINUH de collaborer avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et d'autres

organismes compétents des Nations Unies afin d'aider les autorités haïtiennes à combattre les flux financiers illicites ainsi que le trafic et le détournement d'armes et de renforcer la gestion et le contrôle des frontières et des ports.

Asie et Pacifique

17. Au lendemain de la prise de pouvoir par les Taliban en août 2021, le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 17 mars 2023, dans sa résolution [2626 \(2022\)](#), le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA). Il a décidé que la Mission devrait s'employer à coordonner la fourniture d'une aide humanitaire et à répondre aux besoins humains fondamentaux, à dispenser des services d'information et de bons offices en vue d'un dialogue entre toutes les parties prenantes concernées afghanes et la communauté internationale et à promouvoir et appuyer la bonne gouvernance, l'état de droit, les droits humains, l'égalité des genres ainsi qu'une action de surveillance, de signalement et de sensibilisation, concernant la situation des civils. La MANUA a contacté les autorités de fait pour préconiser un accès humanitaire sans entrave, la protection des libertés et des droits fondamentaux, la formation d'une administration inclusive reflétant la diversité du peuple afghan et des mesures décisives visant à combattre la menace du terrorisme. L'accent a également été mis sur une mobilisation en faveur du droit des filles à l'éducation et du droit des femmes de travailler et de bénéficier d'une participation égale dans la société.

18. L'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar a contacté la communauté internationale et les principales parties prenantes dans la région pour créer des conditions propices au retour durable et librement consenti, dans la sécurité et dans la dignité, des réfugiés rohingya. Elle a continué de se mobiliser pour veiller à ce que les auteurs de crimes graves commis au Myanmar, notamment contre les Rohingyas et d'autres minorités, aient à répondre de leurs actes. Depuis la prise de pouvoir par les militaires en février 2021, le conflit au Myanmar s'est intensifié et a contribué au déplacement de plus d'un million de personnes à l'intérieur de leur propre pays. L'Envoyée spéciale s'est concertée avec les principales parties prenantes pour faire avancer le processus dirigé par le Myanmar, en fonction des besoins et conformément à la volonté du peuple, en s'aidant d'une stratégie internationale coordonnée, fondée sur l'unité régionale. Elle a coopéré étroitement avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et travaillé en complémentarité avec l'Envoyé spécial de la présidence de l'ASEAN pour le Myanmar afin d'appuyer la mise en œuvre du consensus en cinq points de l'ASEAN, notamment en se penchant sur les besoins humanitaires considérables, les effets transfrontières et les ramifications régionales de la crise au Myanmar. Elle s'est également concertée avec l'Organisation de la coopération islamique, l'Union européenne et les autres principales parties prenantes, pour faire avancer ces objectifs. Par ses contacts réguliers avec le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale, elle a préconisé une réponse internationale cohérente, face aux besoins multiples du peuple du Myanmar.

Europe et Asie centrale

19. Le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a usé de ses bons offices et appuyé la coopération régionale face à des problèmes tels que l'extrémisme violent et le terrorisme, les changements climatiques, la gestion des eaux transfrontières et la situation en Afghanistan et a fait avancer l'autonomisation des femmes et des jeunes. La Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Asie centrale a participé à la troisième réunion consultative annuelle des chefs d'État et de gouvernement des cinq États d'Asie centrale, organisée par le Président du Turkménistan le 6 août 2021. Elle a fait part du ferme appui de

l'ONU à la dynamique positive de la coopération régionale, mettant l'accent sur les progrès accomplis sur le plan du règlement de problèmes communs.

20. Le Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre a continué de se concerter activement avec les communautés chypriote grecque et chypriote turque pour faciliter des pourparlers à même de créer des conditions propices à la reprise des négociations officielles. Jusqu'à la fin de son mandat au début du quatrième trimestre de 2021, un fonctionnaire de haut rang des Nations Unies a poursuivi ses consultations avec les chefs des deux communautés et leurs représentants, entre autres. Le 27 septembre 2021, le Secrétaire général a organisé un déjeuner informel avec les chefs des communautés chypriote grecque et chypriote turque à New York pour faire le point des efforts visant à trouver un terrain d'entente. Même si cela demeure encore insuffisant pour permettre la reprise des négociations sur un règlement, une action constructive visant à revitaliser les travaux des comités techniques conjoints, menée sous l'égide du Conseiller spécial adjoint pour Chypre, a débouché sur des accords multiples relatifs à des questions touchant à la vie quotidienne des Chypriotes, renforçant ainsi la confiance de part et d'autre. À la demande du Conseil de sécurité, les deux chefs sont convenus d'un plan d'action conjoint sur les moyens de garantir la participation pleine, égale et véritable des femmes au processus de règlement et à un éventuel règlement de la question chypriote, qui a été lancé officiellement en leur présence conjointe en avril 2022.

21. Le Bureau de la Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève a coopéré étroitement avec l'Union européenne et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et appuyé les discussions internationales de Genève sur la sécurité et la stabilité ainsi que le retour des personnes déplacées et des réfugiés. Les coprésidents (l'Union européenne, l'OSCE et les discussions internationales de Genève) se sont concertés avec tous les participants pour encourager un dialogue constructif et des progrès, concernant les questions essentielles à l'ordre du jour. Malgré l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les discussions ont repris, selon le programme régulier, avec quatre cycles en présentiel, qui se sont tenus en 2021. Les deux cycles prévus au premier semestre de 2022 ont été reportés à la demande des parties. Les coprésidents ont poursuivi leurs consultations avec les participants sur le calendrier et les modalités du prochain cycle.

Moyen-Orient

22. Conformément à la résolution [2576 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) a apporté une aide renforcée aux élections législatives du 10 octobre 2021, notamment en dépêchant dans toutes les provinces 150 experts électoraux internationaux des Nations Unies et quelque 550 agents nationaux d'appui. En coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement, elle a exécuté un projet axé sur le renforcement des capacités de la Haute Commission électorale indépendante d'Iraq et la fourniture d'un appui technique direct à la préparation des élections en Iraq. Elle a lancé une campagne de communication stratégique afin de soutenir les mesures prises par la Commission pour informer les électeurs et à les tenir à jour, concernant les préparatifs et les activités pertinentes de l'ONU.

23. Le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban s'est attaché avec les parties prenantes libanaises et les partenaires internationaux à préserver la stabilité du pays, malgré la crise multiforme. Avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bureau a collaboré étroitement avec les parties prenantes électorales libanaises afin d'épauler les élections législatives qui se sont déroulées le 15 mai 2022. La Coordinatrice spéciale s'est mobilisée en faveur

des préparatifs nécessaires à la tenue du scrutin, tels que la promotion de la participation véritable des femmes, des jeunes et des personnes en situation de handicap. Elle a préconisé la désignation prompte d'un nouveau premier ministre et la formation rapide d'un gouvernement, ainsi que l'organisation, dans les délais, de l'élection présidentielle, d'ici au mois d'octobre 2022. Elle a exhorté les dirigeants politiques libanais à mettre en place les réformes urgentes requises afin d'atténuer les problèmes socioéconomiques du peuple libanais et de permettre le relèvement du pays. La Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a continué d'établir des rapports sur l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil.

24. Le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient s'est employé avec les parties et les partenaires régionaux et internationaux à désamorcer les tensions, à encourager des améliorations sur le terrain et à appuyer la progression d'une solution des deux États au conflit israélo-palestinien qui soit juste et globale. Préconisant une mobilisation de haut niveau renouvelée entre les responsables israéliens et palestiniens, le Coordonnateur spécial a travaillé d'arrache-pied avec toutes les parties prenantes pour solidifier la cessation des hostilités ayant mis fin à l'escalade de mai 2021 entre Israël et des groupes militants dans la bande de Gaza et pour éviter que les tensions croissantes en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, ne dégénèrent en nouvelle ouverture d'hostilités généralisées. Le Bureau du Coordonnateur spécial s'est concerté avec les parties pour améliorer l'acheminement de l'assistance humanitaire et de l'aide au développement à la population de Gaza. Il a mené des efforts concertés pour assainir la situation budgétaire de l'Autorité financière, contactant les parties, les donateurs et d'autres partenaires afin de formuler des solutions durables qui soient à même de faire progresser la réalité des deux États.

25. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie s'est efforcé de promouvoir un terrain d'entente entre les parties prenantes à l'appui d'une solution politique sous l'égide de l'ONU au conflit syrien, qui permettrait de répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien, conformément à la résolution [2254 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité. Les efforts ont porté notamment sur le fait de renforcer la confiance, notamment de faciliter les sessions de la Commission constitutionnelle, dirigée et contrôlée par les Syriens, conformément au mandat du Bureau de l'Envoyé spécial et aux paramètres convenus, de consulter les principales parties prenantes et d'encourager une diplomatie internationale plus constructive, de demander la libération des personnes détenues ou enlevées et des informations sur les personnes disparues, de préconiser un accès humanitaire sans entrave et l'augmentation de l'assistance humanitaire et de continuer de lancer des appels en faveur d'un cessez-le-feu à l'échelle nationale.

26. En avril 2022, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen a négocié une trêve à l'échelle nationale entre le mouvement houthiste (qui se fait également appeler Ansar Allah) et le Gouvernement yéménite durant une période initiale de deux mois, prorogée à deux reprises en vue de périodes supplémentaires de deux mois, jusqu'au mois d'octobre. Depuis, les houthistes n'ont lancé aucune attaque sur les pays voisins et la Coalition n'a effectué aucune frappe aérienne au Yémen, ce qui en fait la période la plus longue, sans raid aérien, depuis 2015. La prolongation de la trêve a donné à l'Envoyé spécial l'occasion de mettre à profit les consultations qu'il avait menées en mars et en mai 2022 avec un large éventail de parties prenantes yéménites, pour lancer un processus politique inclusif à plusieurs volets visant à mettre un terme au conflit.

27. La Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH) a aidé les parties à appliquer l'Accord, en cherchant notamment à les amener à appuyer

les activités de liaison et de désescalade. Le 13 juillet 2022, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité la résolution [2643 \(2022\)](#), dans laquelle il a prorogé d'un an le mandat de la MINUAAH jusqu'au 14 juillet 2023. Il a également demandé aux parties d'étayer les travaux de la Mission et de lever les obstacles imposés aux déplacements du personnel de la MINUAAH.

Activités des équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

28. Dans sa résolution [2644 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a décidé de proroger jusqu'au 30 octobre 2023 les autorisations données et les mesures imposées, concernant les tentatives d'exportation illicite de pétrole depuis la Libye, et de proroger jusqu'au 15 novembre 2023 le mandat du Groupe d'experts sur la Libye. Le Secrétaire général a présenté au Conseil un rapport daté du 28 avril 2022 ([S/2022/360](#)) en application de sa résolution [2578 \(2021\)](#), dans le cadre des autorisations requises en vue des inspections, en haute mer, au large de la côte libyenne, des navires à destination et en provenance de la Libye, pour veiller à l'application stricte de l'embargo sur les armes. Dans sa résolution [2635 \(2022\)](#) du 3 juin 2022, le Conseil a prolongé les autorisations de 12 mois et prié le Secrétaire général de lui faire rapport 6 et 11 mois après l'adoption de la résolution, sur l'application de celle-ci.

29. Dans sa résolution [2641 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 1^{er} août 2023 le mandat du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo.

30. Dans une lettre datée du 14 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité ([S/2022/489](#)), le Secrétaire général a fait une évaluation des progrès accomplis par les autorités centrafricaines sur les principaux objectifs de référence en vue de la réforme du secteur de la sécurité, du processus de désarmement, de démobilisation, de réintégration et de rapatriement et de la gestion des armes et des munitions, tels qu'énoncés dans la déclaration du Président du Conseil datée du 9 avril 2019 ([S/PRST/2019/3](#)). Conformément à la résolution [2588 \(2021\)](#) du Conseil, il avait procédé à cette évaluation en étroite consultation avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, le Service de la lutte antimines et le Groupe d'experts sur la République centrafricaine.

31. Dans sa résolution [2633 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 1^{er} juillet 2023 le mandat du Groupe d'experts sur le Soudan du Sud. Le Secrétaire général a soumis au Conseil un rapport daté du 3 mai 2022 ([S/2022/370](#)) dans lequel il a évalué les progrès accomplis par rapport aux principaux critères d'évaluation de l'embargo sur les armes imposé au Soudan du Sud, énoncés au paragraphe 2 de la résolution [2577 \(2021\)](#). Conformément aux dispositions de la résolution, le Secrétaire général a mené l'évaluation en consultation étroite avec la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud et le Groupe d'experts sur le Soudan du Sud.

32. Dans sa résolution [2627 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 avril 2023 le mandat du Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée. Dans sa résolution [2624 \(2022\)](#), il a prorogé jusqu'au 28 mars 2023 le mandat du Groupe d'experts sur le Yémen. Dans sa résolution [2622 \(2022\)](#), il a prorogé jusqu'au 30 novembre 2022 le mandat du groupe d'experts qui apporte un appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) sur la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive. Dans sa résolution [2620 \(2022\)](#), il a prorogé jusqu'au 12 mars 2023 le mandat du Groupe d'experts sur le Soudan.

33. Dans sa résolution 2611 (2021), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 17 décembre 2022 le mandat de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions se rapportant au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011). Dans sa résolution 2610 (2021), il a prorogé jusqu'au 17 juin 2024 le mandat de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions se rapportant au Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés. Dans cette résolution, il a également prorogé jusqu'au 17 juin 2024 le mandat du Bureau du Médiateur qu'il avait créé dans sa résolution 1904 (2009). Dans une lettre datée du 28 janvier 2022, le Secrétaire général a informé le Président du Conseil qu'il avait nommé Richard Malanjam (Malaisie) Médiateur.

34. Dans sa résolution 2607 (2021), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 15 décembre 2022 le mandat du Groupe d'experts sur la Somalie. Dans sa résolution 2590 (2021), il a prorogé jusqu'au 30 septembre 2022 le mandat du Groupe d'experts sur le Mali.

III. Dialogue interactif avec les États Membres

35. Dans sa résolution 76/83, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'instaurer un dialogue régulier, interactif et ouvert à toutes les parties intéressées sur les questions de politique générale relatives aux missions politiques spéciales et il a invité le Secrétariat à se rapprocher des États Membres avant la tenue de ce dialogue afin que la participation y soit large et fructueuse.

36. À la suite de consultations avec les cofacilitateurs de la résolution de l'Assemblée générale et le Bureau de la Quatrième Commission, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix du Secrétariat a organisé le 3 juin 2022 le neuvième dialogue interactif annuel sur les missions politiques spéciales, lequel a porté sur les activités menées pour renforcer la coopération avec les organisations régionales et infrarégionales.

37. Dans ses observations, la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix a relevé la dégradation du climat de paix et de sécurité, se caractérisant par des conflits régionalisés, fragmentés et inextricables. Elle a signalé bon nombre de risques, tels que la flambée des prix de l'énergie et des denrées alimentaires, l'urgence climatique, les bouleversements technologiques, la persistance de l'effet de la pandémie de COVID-19 et les inégalités croissantes, qui pourraient déstabiliser davantage les pays et les régions, dont beaucoup hébergent des missions politiques spéciales. Elle a souligné que le regain des rivalités géostratégiques au niveau international entravait la coopération internationale, ajoutant que bon nombre de problèmes mondiaux, du fait de leur caractère interdépendant, ne pouvaient être réglés qu'au moyen d'un multilatéralisme revigoré. Elle a rappelé que le Secrétaire général avait proposé dans son rapport intitulé « Notre Programme commun » la vision d'un multilatéralisme inclusif plus fort, étayé par des partenariats plus solides avec les organisations régionales, conformément au Chapitre VIII de la Charte des Nations Unies. Elle a rappelé à ce propos que les missions politiques spéciales avaient mis à profit leurs partenariats avec les organisations régionales et infrarégionales en vue de parvenir à l'objectif partagé de prévenir les conflits et de désamorcer les crises. Elle a noté que l'appui aux processus politiques et au rétablissement de la paix avait été un domaine de coopération plus grande entre l'ONU et ses partenaires régionaux. De plus, la Commission de consolidation de la paix a réuni un vaste éventail de parties prenantes, en particulier

des organisations régionales, afin de répondre aux besoins en matière de consolidation de la paix aux échelons national et régional.

38. Le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel a mis l'accent sur les complexités de plus en plus marquées dans les environnements opérationnels ainsi que sur les problèmes mondiaux ayant trait aux activités des chaînes d'approvisionnement. Il a insisté sur la complémentarité et la coopération avec les partenaires régionaux pour optimiser l'effet et parvenir à l'ampleur et à l'efficacité requises afin de produire des résultats, et il a souligné que son département était pleinement déterminé à encourager la collaboration avec les organisations régionales et infrarégionales. Il a indiqué que son département se concertait constamment avec l'Union africaine pour accroître les synergies et raffermir la coopération au moyen d'un renforcement réciproque des capacités et de l'échange de connaissances et il a rendu compte de la coopération établie avec d'autres organisations régionales. Il a remercié les États Membres qui appuyaient les évacuations médicales des membres du personnel des Nations Unies et d'autres de pays hébergeant des missions politiques spéciales.

39. Durant l'échange qui a suivi, les États Membres ont salué le rôle clef que jouent le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et les missions politiques spéciales dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales, malgré l'évolution des conflits et la violence. Bon nombre d'intervenants, notamment d'États Membres hébergeant des missions politiques spéciales, ont insisté sur les contributions de ces missions à la prévention des conflits ainsi qu'au rétablissement et à la consolidation de la paix. Reprenant l'analyse figurant dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun », ils se sont félicités des activités menées par les missions politiques spéciales pour établir davantage de synergies avec les organisations régionales et infrarégionales. Le fait de tenir compte des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité ainsi que de celles concernant les jeunes et la paix et la sécurité a été cité comme étant capital pour pérenniser la paix.

40. Les États Membres ont encouragé les missions politiques spéciales à continuer de renforcer la participation véritable des femmes aux processus de paix, d'intégrer les changements climatiques dans l'analyse des conflits et dans les activités de rétablissement de la paix et d'employer les technologies pertinentes pour accroître l'efficacité dans l'exécution des mandats. Les États Membres ont également souligné le caractère central de la Charte et la nécessité pour les missions politiques spéciales de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale des États, tout en s'acquittant de leurs mandats. Ils ont rappelé que les mandats des missions politiques spéciales devaient viser à remédier aux causes profondes des conflits. Bon nombre d'États Membres ont souligné que les missions politiques spéciales devaient être dotées des instruments nécessaires et d'un financement suffisant pour pouvoir remplir leurs mandats.

IV. Grandes questions de politique générale intéressant les missions politiques spéciales

Transition et intégration des Nations Unies

41. Conformément à la résolution [2594 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, première résolution thématique sur la transition des opérations de paix des Nations Unies, le Secrétaire général a présenté un rapport au Conseil daté du 29 juin 2022 sur ces transitions ([S/2022/522](#)), faisant le point des transitions en cours ou récentes de toutes les opérations de maintien de la paix, des missions politiques spéciales et des

partenaires du système des Nations Unies, notamment les missions politiques spéciales en cours ou antérieures en Guinée-Bissau, en Haïti et au Soudan. Il a répertorié les tendances et les enseignements tirés dans l'ensemble des reconfigurations stratégiques de la présence des Nations Unies à l'appui des gouvernements hôtes et des partenaires locaux. Il a souligné que la direction et l'appropriation nationales étaient fondamentales pour le succès de la transition et que la planification de celle-ci devait donc être étroitement harmonisée avec les stratégies de développement nationales et porter sur une concertation préalable avec les parties prenantes nationales, en particulier pour renforcer les capacités des institutions nationales au cours des activités appuyées par la mission.

42. L'expérience montre également une corrélation positive entre le niveau d'intégration des Nations Unies et le déroulement sans heurt des transitions. Le renforcement de la cohérence stratégique entre les missions et les équipes de pays des Nations Unies par l'instauration de modalités de mise en œuvre conjointe, le cas échéant, constitue donc un moyen important d'épauler la transition des missions. À cet égard, s'appuyant sur les recommandations issues de l'examen de l'intégration du système des Nations Unies, le Secrétaire général a fait avancer son programme au moyen de son groupe directeur pour une action intégrée et s'est employé à offrir des incitations et des mécanismes d'établissement des responsabilités en vue de l'intégration et à améliorer une planification stratégique coordonnée.

43. En Guinée-Bissau, l'incorporation des priorités en matière de consolidation de la paix, répertoriées par l'ancien Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et validées par le Gouvernement bissau-guinéen dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, a été essentielle pour veiller à ce que le Coordonnateur résident et l'équipe de pays des Nations Unies puissent assurer la continuité sans heurt des fonctions de l'ancienne mission. L'UNOWAS a joué un rôle important dans ce processus en exerçant ses bons offices et en appuyant la concertation politique. Au Soudan, la MINUATS a intégré les connaissances réunies par l'ancienne Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) sur le plan de la mise en place des fonctions de liaison avec les États dans l'élaboration du programme de rétablissement et de consolidation de la paix et de stabilisation au Soudan, qui est un cadre conjoint, énonçant les priorités des Nations Unies au Soudan et appuyant la transition de la MINUAD à la MINUATS.

44. L'expérience des transitions récentes et en cours a donné d'amples preuves de la nécessité d'améliorer la planification du processus, de prévoir des ressources suffisantes et d'envisager les conséquences possibles, durant la période qui succèdera au mandat. Ces enseignements permettront de veiller à préserver les avancées obtenues de haute lutte, bien après le retrait de la mission.

Promouvoir une approche régionale aux questions de paix et de sécurité

45. La coopération avec les organisations régionales et sous-régionales est centrale pour les travaux de l'Organisation des Nations Unies sur les plans de la prévention des conflits et du rétablissement et de la consolidation de la paix. À cet égard, les missions politiques spéciales, surtout celles dotées de mandats régionaux, ont été au premier plan des efforts visant à nouer des partenariats plus étroits avec les organisations régionales et infrarégionales concernant toute une série de questions liées à la paix et à la sécurité.

46. Le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine a fermement poursuivi les objectifs du partenariat stratégique forgé avec l'Union africaine. Il a facilité en décembre 2021 la réunion consultative annuelle conjointe et le séminaire informel conjoint entre le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et les membres

du Conseil de sécurité, ainsi que les consultations mensuelles qui se tiennent entre le Président du Conseil de paix et de sécurité et la présidence du Conseil de sécurité en vue d'envisager des moyens de renforcer les échanges d'informations et la coordination. Il a également facilité les réunions stratégiques entre le Secrétariat et la Commission de l'Union africaine au niveau des secrétaires généraux adjoints et du Commissaire aux affaires politiques, à la paix et à la sécurité, qui ont fourni des occasions d'apprécier conjointement les problèmes complexes de paix et de sécurité et de tracer la voie à suivre, comme le fait de collaborer avec des communautés économiques régionales à des initiatives de prévention des conflits et de consolidation de la paix propres à la région.

47. En Afrique centrale, le BRENUAC et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) se sont entretenus régulièrement de questions fondamentales ayant trait à la paix et à la stabilité régionales, notamment des effets des changements climatiques sur la paix et la sécurité. Le Bureau a également fourni, sur le plan des programmes, un appui particulier à la Commission de la CEEAC. Il a coopéré étroitement avec l'UNOWAS sur des questions transversales telles que la crise dans le bassin du lac Tchad et la sécurité maritime dans le golfe de Guinée. En février 2022, à la réunion des chefs des entités des Nations Unies présentes en Afrique centrale, présidée par le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale, un cadre de prévention des conflits dans la région des Grands Lacs a été adopté.

48. L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a continué d'user de ses bons offices afin de promouvoir le dialogue et de renforcer la confiance et les relations de bon voisinage entre les pays de la région. En réponse à la crise qui a éclaté à la suite de la résurgence du Mouvement du 23 mars, il a effectué une navette diplomatique entre toutes les parties prenantes pour aider à atténuer les tensions entre la République démocratique du Congo et le Rwanda. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a également appuyé le volet politique du processus de Nairobi, facilité par le Kenya dans le cadre du conclave des chefs d'État sur la situation en République démocratique du Congo, notamment en organisant des consultations entre les autorités du pays et des groupes armés locaux. En complément de ces efforts, le Bureau a appuyé les activités de la Cellule opérationnelle du Groupe de contact et de coordination sur les mesures non militaires en vue de la neutralisation totale des groupes armés étrangers.

49. Le Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique a coordonné l'application de la stratégie régionale globale des Nations Unies pour la prévention dans la Corne de l'Afrique, donnant une direction politique à la participation des Nations Unies dans la région et garantissant une action commune et un échange d'informations au sein du système des Nations Unies. Le Bureau s'est concerté régulièrement à ce propos avec les coordonnateurs résidents, les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix dans la région, pour veiller à une approche plus coordonnée. Pour ce qui est des initiatives transfrontières, il a présidé un groupe établi en juin 2022, qui comprend des représentants des bureaux des coordonnateurs résidents en Éthiopie, au Kenya et en Somalie, afin d'envisager des options consistant à mener des projets communs dans le triangle de Mendera dans le cadre de la prévention des conflits.

50. Le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel a participé aux sommets de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la CEDEAO, ainsi qu'à des initiatives conjointes sur la situation au Burkina Faso et en Guinée, à la suite des coups d'État qui se sont produits dans ces pays. De plus, l'UNOWAS a organisé des entretiens de bureau à bureau avec la CEDEAO pour communiquer les analyses et veiller à des réponses coordonnées, face

à l'évolution de la situation politique et de l'état de la sécurité dans la région. Il a préconisé, pour remédier à l'insécurité, l'adhésion du nouveau Gouvernement au processus de transition et un appui international aux cadres régionaux, notamment le Groupe de cinq pays du Sahel, l'Initiative d'Accra et l'architecture de Yaoundé sur la sécurité maritime. Il a convoqué les parties prenantes et appuyé les conversations et les plateformes régionales axées sur la participation des femmes et des jeunes aux processus politiques et aux processus de paix. Avec ses partenaires, il a tenu des conférences régionales pour examiner les répercussions des changements climatiques sur la sécurité, comme les conflits entre agriculteurs et éleveurs, et les conséquences des transitions militaires sur les droits humains.

51. Les États d'Asie centrale ont continué de s'appuyer sur le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale comme plateforme effective afin d'accompagner leurs efforts multilatéraux visant à renforcer la coopération régionale sur toute une gamme de questions. En partenariat avec le Bureau de lutte contre le terrorisme, le Centre régional a aidé à l'élaboration d'un Plan d'action conjoint actualisé pour l'application de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies en Asie centrale, qui a été adopté par les cinq États d'Asie centrale en mars 2022. Le Centre a convoqué une réunion des vice-ministres des affaires étrangères des États d'Asie centrale à Douchanbé en décembre 2021 en vue d'un échange d'informations sur les derniers faits intervenus et les tendances en cours, influant sur la paix et la sécurité dans la région, et d'un débat sur la coopération entre le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale et les gouvernements d'Asie centrale pour ce qui est de s'attaquer aux problèmes existants ou nouveaux, au moyen des instruments de la diplomatie préventive.

Priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité

52. Les missions politiques spéciales continuent de promouvoir la participation pleine, égale et véritable des femmes aux processus politiques et aux processus de paix et d'encourager le rétablissement et la consolidation de la paix tenant compte des questions de genre. Le rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » et son appel à l'action en faveur des droits humains ont montré la nécessité pour toutes les entités des Nations Unies, notamment les missions politiques spéciales, de réaffirmer leur volonté de placer les femmes et les filles au cœur de leurs activités.

53. Conformément à la résolution [2493 \(2019\)](#), les missions politiques spéciales ont élaboré et appliqué des stratégies en vue de processus de paix inclusifs. Mettant à profit les premières réunions stratégiques de haut niveau au Yémen en 2020 et les discussions internationales de Genève et en Afghanistan en 2021, le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix a tenu des débats de suivi pour appuyer des processus de paix inclusifs au Yémen et aux discussions internationales de Genève. En 2022, il a tenu des réunions stratégiques de haut niveau sur la République arabe syrienne et le Soudan.

54. Au Soudan, la MINUATS a adopté une stratégie à plusieurs volets pour favoriser un processus politique tenant compte des questions de genre. Cela a permis de garantir un taux de participation des femmes de 30 % aux consultations de janvier et de février 2022 et d'aboutir à la formation d'un groupe inclusif de défense des droits des femmes relatif à la participation sur un pied d'égalité et à la fourniture de conseils sur la prochaine phase des pourparlers politiques en vue de l'intégration des perspectives des femmes dans tous les points de l'ordre du jour faisant l'objet d'un débat.

55. La MANUI a appuyé plusieurs initiatives visant à renforcer les capacités des femmes de faire acte de candidature, telles que l'établissement d'une analyse des

besoins et des problèmes que rencontrent les femmes irakiennes entrant en politique, la tenue d'un dialogue en ligne, avant les élections législatives, l'appui à des mesures ciblées destinées à accroître la représentation des femmes et l'élaboration d'un code de conduite permettant de s'attaquer aux violations fondées sur le genre, visant les candidates. Cela a contribué à l'élection d'une proportion historique de femmes à la Chambre des députés, soit près de 30 %.

56. Le BRENUAC a promu des initiatives sur la participation des femmes à la vie politique, en collaboration avec les bureaux des coordonnateurs résidents en Angola, au Gabon et à Sao Tomé-et-Principe. Il a établi des partenariats avec des organisations de femmes de la société civile, des femmes parlementaires et des ligues de partis politiques, en vue de renforcer la participation des femmes à la vie politique, d'offrir une formation aux candidates et de se mobiliser en faveur de la pleine application des lois sur la parité et les quotas, dans les cycles électoraux en cours dans ces pays.

Programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité

57. Depuis l'adoption par le Conseil de sécurité de la résolution [2535 \(2020\)](#), les missions politiques spéciales ont fait progresser l'application du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, en étroite collaboration avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, les États Membres, les organisations régionales et la société civile. Les mandats de 11 missions politiques spéciales font référence aux jeunes et à la paix et à la sécurité ou à la participation des jeunes, et 15 missions politiques spéciales ont actuellement des coordonnateurs sur les questions relatives aux jeunes et à la paix et à la sécurité.

58. Conformément à la résolution [2535 \(2020\)](#), le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, avec le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), a convoqué des réunions trimestrielles des coordonnateurs pour le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité dans les missions politiques spéciales et les opérations de maintien de la paix. Ces réunions ont facilité la coordination avec les missions politiques spéciales en vue de l'application des résolutions [2535 \(2020\)](#), [2419 \(2018\)](#) et [2250 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité.

59. Le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs a collaboré avec d'autres partenaires régionaux et nationaux à l'application de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs ([S/2020/1168](#)). Les jeunes et la paix et la sécurité font partie des 10 priorités thématiques de la Stratégie. En décembre 2021, le Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale a tenu le troisième dialogue entre les gouvernements d'Asie centrale et les diplômés du Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale. Les jeunes diplômés, représentant les cinq pays, ont communiqué leurs vues et leurs recommandations sur les questions liées à la diplomatie préventive.

60. Le Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et les missions politiques spéciales ont mis à profit les technologies et l'innovation pour renforcer l'inclusion des jeunes dans les processus politiques et les processus de paix dans divers contextes. Les dialogues en ligne à grande échelle en Libye et au Yémen ont permis d'appuyer les activités des missions politiques spéciales pour faire avancer les processus de paix, en particulier en aidant les missions à tendre la main aux groupes de jeunes, qui ne sont pas traditionnellement intégrés dans ces débats.

61. Les 5 et 6 décembre 2021, la MANUSOM, le FNUAP et leurs partenaires ont organisé un atelier avec 30 représentants d'organisations dirigées par des jeunes et d'associations de la société civile, pour élaborer un projet portant sur la participation des jeunes aux élections et la démocratisation. Par une série de forums dans chacun

des États membres de la fédération en 2022, le projet a visé à appuyer le dialogue et l'action destinés à renforcer le rôle des jeunes femmes et des jeunes hommes dans les processus électoraux au niveau infranational.

Représentation géographique et prise en compte des questions de genre

62. Aux termes de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible doit être dûment prise en considération. Promouvoir la diversité géographique est non seulement une obligation juridique inscrite dans la Charte mais également un élément déterminant pour garantir l'efficacité et la légitimité de l'ONU comme organisation universelle. Le Secrétaire général demeure déterminé à promouvoir la diversité du personnel.

63. Au 1^{er} juillet 2022, la répartition des 1 562 fonctionnaires recrutés sur le plan international en poste sur le terrain dans des missions politiques spéciales s'établissait comme suit : Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, 31,6 %, Groupe des États d'Afrique, 26,1 %, Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 22,7 %, Groupe des États d'Europe orientale, 12,2 % et Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 6,5 %. La répartition des 1 970 fonctionnaires recrutés sur le plan national s'établissait comme suit : Groupe des États d'Asie et du Pacifique, 73,2 %, Groupe des États d'Afrique, 16,4 %, Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 8,5 %, Groupe des États d'Europe occidentale et autres États, 0,7 % et Groupe des États d'Europe orientale, 0,2 %.

64. Le Secrétaire général reste également déterminé à garantir une meilleure représentation des femmes dans l'ensemble de l'Organisation, y compris dans les missions politiques spéciales sur le terrain. Au 1^{er} juillet 2022, 36,5 % des membres du personnel de ces missions recrutés sur le plan international étaient des femmes, soit une légère augmentation de 1,2 % par rapport à l'année précédente. Parmi les membres du personnel recruté sur le plan local, 19,2 % étaient des femmes, une proportion qui est demeurée inchangée par rapport à l'année précédente.

V. Observations

65. Les activités et les réalisations des missions politiques spéciales décrites dans le présent rapport mettent en relief leur contribution à la progression de la prévention des conflits ainsi que du rétablissement et de la consolidation de la paix. Ces missions continuent de donner la preuve de leur capacité d'aider les États Membres à désamorcer les crises et à établir le fondement d'une paix durable.

66. Du fait que les dimensions régionales des conflits deviennent plus prononcées, il convient de trouver des solutions au niveau régional. Les missions politiques spéciales resteront à l'avant-garde de nos efforts visant à approfondir les partenariats avec les organisations régionales et infrarégionales et à rendre opérationnelle la prévention régionale.

67. Ces missions ont mis fermement l'accent sur la collaboration avec les États Membres pour promouvoir la participation pleine, égale et véritable des femmes et élargir l'inclusion des jeunes dans les processus politiques et les processus de paix. À l'avenir, les missions politiques spéciales redoubleront d'efforts pour mettre à profit l'innovation et les technologies afin de toucher les groupes de femmes et les groupes de jeunes et de donner de la visibilité et voix au chapitre aux femmes dirigeantes, y compris dans des contextes de rétrécissement de l'espace civique.

68. Comme je l'ai souligné dans mon appel à l'action en faveur des droits humains, la promotion et la protection des droits humains demeurent indispensables pour notre

action visant à bâtir un monde plus pacifique, plus juste et plus équitable. Les missions politiques spéciales continueront de jouer un important rôle à cet égard. Je demeure déterminé à faire avancer le programme lié aux droits humains au moyen des activités des missions politiques spéciales.

69. Les missions politiques spéciales s'adaptent afin de répondre à la convergence des menaces traditionnelles et nouvelles qui sont à même d'influer sur la paix et la sécurité internationales, comme les changements climatiques, et intègrent ces risques dans leur analyse politique et dans leurs activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix.

70. Mon rapport intitulé « Notre Programme commun » énonce une proposition en vue de l'élaboration d'un nouvel Agenda pour la paix, visant à promouvoir des réponses plus efficaces en matière de sécurité collective, et un train de mesures concrètes visant à gérer les risques nouveaux. La prévention, le règlement pacifique des différends et la consolidation de la paix – aspects centraux des activités des missions politiques spéciales – sont les éléments essentiels d'un nouvel Agenda pour la paix. J'attends avec intérêt une collaboration plus étroite avec les États Membres concernant ce processus.

71. Au vu de l'ampleur et de la complexité de ce qu'il est demandé aux missions politiques spéciales d'accomplir, un soutien solide de la part des États Membres reste un élément essentiel de leur efficacité. Je note à cet égard que la question des modalités de financement et de soutien des missions politiques spéciales demeure en suspens.

72. Je voudrais pour finir rendre hommage à mes coordonnateurs, conseillers, envoyés et représentants spéciaux ainsi qu'aux membres dévoués et courageux du personnel de l'ONU et du personnel affilié affectés aux missions politiques spéciales déployées dans le monde entier. Ils travaillent dans des conditions souvent éprouvantes, qui sont exacerbées par la pandémie de COVID-19 et ses retombées, pour honorer la promesse inscrite dans la Charte des Nations Unies. Je les remercie chaleureusement de leur travail et de leur dévouement.

Annexe

Missions politiques spéciales des Nations Unies (au 14 juillet 2022)

Envoyés, conseillers et représentants spéciaux ou personnels du Secrétaire général

1. Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre
2. Bureau de la Conseillère spéciale du Secrétaire général pour la prévention du génocide
3. Envoyée personnelle du Secrétaire générale pour le Sahara occidental
4. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'application de la résolution [1559 \(2004\)](#) du Conseil de sécurité
5. Représentante de l'ONU aux discussions internationales de Genève
6. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie
7. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs
8. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen
9. Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda
10. Bureau de l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar
11. Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Corne de l'Afrique

Équipes de surveillance des sanctions, groupes d'experts et autres entités et mécanismes

12. Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo
13. Groupe d'experts sur le Soudan
14. Groupe d'experts sur la République populaire démocratique de Corée
15. Groupe d'experts sur la Libye
16. Groupe d'experts sur la République centrafricaine
17. Groupe d'experts sur le Yémen
18. Groupe d'experts sur le Soudan du Sud
19. Groupe d'experts sur le Mali
20. Groupe d'experts sur la Somalie
21. Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions créée par les résolutions [1526 \(2004\)](#) et [2253 \(2015\)](#) concernant l'EIIL (Daech), Al-Qaida, les Taliban et les personnes et entités qui leur sont associées
22. Mission pour l'application de la résolution [2231 \(2015\)](#) du Conseil de sécurité
23. Appui au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [1540 \(2004\)](#) relative à la non-prolifération de toutes les armes de destruction massive
24. Direction exécutive du Comité contre le terrorisme
25. Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes

26. Bureau du Médiateur auprès du Comité du Conseil de sécurité faisant suite aux résolutions 1267 (1999), 1989 (2011) et 2253 (2015) concernant l'État islamique d'Iraq et du Levant (Daech), Al-Qaida et les personnes, groupes, entreprises et entités qui leur sont associés

Bureaux régionaux, bureaux d'appui aux processus politiques et autres missions

27. Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban
28. Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient¹
29. Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan
30. Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq
31. Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie
32. Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
33. Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel
34. Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale
35. Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine²
36. Équipe des Nations Unies chargée d'appuyer la Commission mixte Cameroun-Nigéria
37. Mission d'appui des Nations Unies en Libye
38. Mission de vérification des Nations Unies en Colombie
29. Bureau intégré des Nations Unies en Haïti
40. Mission intégrée des Nations Unies pour l'assistance à la transition au Soudan

¹ Financé au moyen du budget ordinaire mais non inscrit à la rubrique « Missions politiques spéciales ».

² Financé partiellement au moyen du budget ordinaire mais non inscrit à la rubrique « Missions politiques spéciales ».